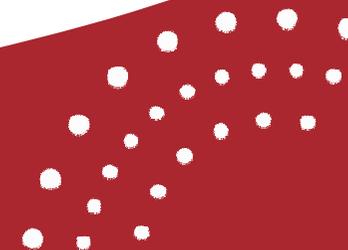


# 5. La formation

- 5.1 Congé éducation payé (CEP)**
- 5.2 Bonus de stage et de démarrage**
- 5.3 Contrat d'apprentissage industriel (CAI)**
- 5.4. Fonds de l'expérience professionnelle**



# 5. La formation

## 5.1. Le congé éducation payé (CEP)

### Transfert aux Régions

- Réglementation
  - Contrôle et inspection
  - Reconnaissance des congés
  - Formations prises en considération
  - Nombre d'heures et allocations
- + Accord de coopération avec les Communautés pour organisation et reconnaissance des formations

### Maintien au fédéral

- Aspects liés au droit du travail et aux dispositifs de concertation sociale

## 5. La formation

### De quoi s'agit-il ?

- Historique → éducation populaire, droit à la formation, formation des délégués syndicaux, loi de redressement de 1985
- Droit reconnu aux travailleurs secteur privé de suivre certaines formations et de s'absenter du travail avec maintien rémunération normale
  - ✓ Formations reconnues/exclues
  - ✓ Pas nécessairement lien activité professionnelle
  - ✓ Formation professionnelles ou générales
  - ✓ Minimum 32h/an – maximum 120/180h
- Remboursement forfaitaire employeurs : 22,08 €/h

## 5. La formation

- Financement
  - ✓ Principe 50/50 : intervention Etat = recettes ONSS CEP
  - ✓ Cotisations employeurs : 0,04% (2013)
  - ✓ Budget global : ± 84 Mios € (2010-2011)
  - ✓ Budget global ventilé en quatre budgets partiels :
    - Formations générales : ± 11%
    - Formations sectorielles : ± 29%
    - Formations prom.soc. : ± 45%
    - Autres : ± 15%
- Gestion : Direction CEP au sein du SPF Emploi
- Pilotage : implication forte des IS (AIP, CNT, C° agrément) en concertation avec Gouvernement fédéral

## 5. La formation

### Quelques données statistiques

2010-2011	Travailleurs	Employeurs	Montants (Mios €)
Wallonie	11.837 (16%)	2.106 (20%)	14.046.625 (16,7%)
Bruxelles	12.057	1.344	56.380.009
Flandre	48.315	6.671	13.654.615
Total	72.209	10.020	84.081.249

- Faible consommation wallonne
- NB : Budget incitants financiers formation RW 2011
  - chèques-formation : 10 Mios €
  - crédit-adaptation : 5 Mios €

## 5. La formation

### Points d'attention

- Statuer sur le maintien de ce droit puis ses modalités d'application
- Mise en perspective avec autres dispositifs wallons de formation (doublons/articulations/besoins/demandes) dans le cadre d'une politique globale de formation continuée en Wallonie
- Clarifier la mécanique et le volume de financement
- Préparer et conclure accord de coopération
- Définir réceptacles → FOREM et DGO6 (GW 12.12.13)
- Assurer implication interlocuteurs sociaux dans le pilotage (CESW, GPSW, C<sup>té</sup> gestion ...) + Commission d'agrément (CESW ?)

# 5. La formation

## 5.2 Bonus de stage et de démarrage

### Transfert aux Régions

#### De quoi s'agit-il ?

- Historique : pacte des générations (2005) → soutien à l'insertion des jeunes dans l'emploi
- Démarrage : encourager les jeunes (OS) à trouver, poursuivre et terminer un stage
- Stage : soutenir et augmenter l'offre de stage des employeurs

## 5. La formation

- Concrètement
  - ✓ Pour le jeune : bonus (500/500/750), chaque fois qu'il réussit une année d'un cycle formation en alternance (maximum 3 ans)
  - ✓ Pour l'employeur : bonus (500/500/750) chaque fois que le jeune termine une année d'un cycle
- Gestion par l'ONEM

## 5. La formation

### Quelques données statistiques

2010	Bénéficiaires		Montants payés	
	Stage	Démarrage	Stage	Démarrage
Wallonie	5.960 (54%)	4.891 (52,5%)	3.175.750 (55%)	2.645.500 (52,7%)
Bruxelles	310	319	159.500	171.750
Flandre	4.690	4.092	2.440.000	2.193.750
Total	10.960	9.302	5.775.250	5.011.000

→ Dispositif activement utilisé en Wallonie

→ ± 6 Mios € de primes accordées

NB : budget wallon primes alternance ± 8 Mios €

## 5. La formation

### Points d'attention

- Mise en perspective avec réforme alternance attendue depuis 2008 (accord coopération cadre : statut unique, révision des incitants financiers, OFFA, ...)
- Situation actuelle : superposition de primes et incitants divers à différents niveaux : fédéral, régional et sectoriel (+ réductions cotisations sociales)
  - complexité et inégalités
  - opportunité pour remise à plat (principes d'égalité et de simplification)

## 5. La formation

### **Orientations GW**

- Projet d'avenant à l'accord de coopération cadre 2008
  - ✓ adopté en 1<sup>ère</sup> lecture 11/2013
  - ✓ contrat d'alternance, agrément entreprises, droits et obligations, modalité de rétribution, ...
  - ✓ CESW : Avis A.1158
- Note d'orientation Incitants financiers
  - ✓ intégration des bonus
  - ✓ soutien à la formation au tutorat
  - ✓ Soutien aux entreprises (prime, réduction groupe cible «jeunes apprenants» , ... ?)
- Positionnement ISW à venir

## 5. La formation

### 5.3. Contrat d'apprentissage industriel (CAI)

#### Transfert aux Communautés

- ❖ **Loi spéciale 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat : transfert du CAI aux Communautés**
- ❖ **Projet de décret relatif aux compétences de la CF dont l'exercice est transféré à la RW : ne mentionne pas le CAI**
- ❖ **A ce stade, le CAI est transféré à la CF mais le débat reste ouvert ...**

## 5. La formation

### De quoi s'agit-il ?

- Loi du 19.07.1983 sur l'apprentissage de professions exercées par les travailleurs salariés
- Objectif : offrir aux jeunes ayant satisfait à obligation scolaire TP, la possibilité d'acquérir une formation générale de base jointe à une expérience pratique en entreprise
- CAI : *«contrat à durée déterminée par lequel un patron s'engage à donner à l'apprenti une formation en vue de l'exercice d'une profession choisie et par lequel l'apprenti s'oblige à apprendre sous l'autorité du patron la pratique de la profession et à suivre les cours nécessaires à sa formation».*

## 5. La formation

### Principes généraux

- Contrat à durée déterminée (6m → 24m) temps plein comportant deux volets
  - ✓ formation pratique en entreprise
  - ✓ formation théorique complémentaire opérateur enseignement/formation (CF → CEFA)
- Indemnité d'apprentissage en % RMMG et variant selon l'âge  
NB : cumulable avec primes RW/bonus fédéral/réduction cotisations sociales
- Public-cible : 15-18 ans mais extensions sectorielles possibles (→ 25 ans)

## 5. La formation

- Employeurs : toutes les entreprises sauf
  - ✓ - de 20 travailleurs (sauf avis CNT)
  - ✓ 20 à 49 travailleurs (sauf avis CPA/CNT)
  - **! Agrément obligatoire par le CPA du secteur**
- Comités paritaires d'apprentissage institués au sein des Commissions paritaires
  - Possibilité de compléter/adapter ces règles
  - Règlement apprentissage du secteur (professions, durée, contrat, indemnités, ...)
  - **! Encadrement par les interlocuteurs sociaux**

## 5. La formation

### Quelques données statistiques

#### Enquête FSE 2012 : population CEFA

	15-25 ans	15-18 ans	18-25 ans
CISP	61,4%	61,5%	61,1%
CAI/RAC/RAJ	8,1%	0,8%	20,7%
MFI	7,6%	11,8%	0,6%
Contrat travail TP	3,8%	0,4%	9,6%
CEFA seul	18,6%	25,4%	6,9%
Autres	0,5%	0,2%	1%

## 5. La formation

### **SYSFAL 2012 : filière alternance RW**

Type de contrats	Nombre actions	%
CISP	4.373	83,1%
CAI	259	4,92%
RAC	352	6,68%
RAJ	82	1,56%
Autres	202	3,85%
Total	5.268	100%

Principaux secteurs : Construction/Industrie alimentaire/Employés/  
Construction métallique

## 5. La formation

### Points d'attention

- Lien avec réforme alternance (AC 2008 + projet d'avenant) qui prévoit notamment
  - ✓ contrat unique
  - ✓ mise en place de l'OFFA
- CESW : Avis A.1158 : contrat unique supplétif ne remettant pas en cause les dispositifs sectoriels → maintien du CAI
- Gestion de la mesure compétence exclusive des interlocuteurs sociaux et des CPA
- Réceptacle : non tranché (OFFA/IFAPME ?)

## 5. La formation

### 5.4. Fonds de l'expérience professionnelle

#### Transfert aux Régions

#### De quoi s'agit-il ?

- Objectif : améliorer maintien dans emploi travailleurs âgés en améliorant les possibilités d'emploi, la qualité des conditions ou de l'organisation du travail
- Initié en 2000, mis en place en 2004 au sein du SPF Emploi

## 5. La formation

### Actions du Fonds

- Subventions aux employeurs secteur privé et aux secteurs
  - développeurs de projets sur le terrain
- Employeurs : projets visant à améliorer les conditions de travail des + 45 ans
  - actions : mesurer – diagnostiquer – améliorer (améliorations ergonomiques, organisation du travail, changement de fonction, compétences)
- Secteurs : protocoles de collaboration
  - actions :
    - promotion/sensibilisation
    - instruments mesure/diagnostic spécifiques
    - intervention prime passage travail nuit → jour (CCT46)

## 5. La formation

### Quelques données statistiques

2010 : 288 dossiers approuvés concernant 8.048 travailleurs

2010	Demandes approuvées	Travailleurs + 49 ans Secteur privé
Wallonie	24%	27%
Flandre	71%	66%
Bruxelles	5%	7%

### Budget :

- Paiements 2010 : 2,15 Mios €
- Engagements 2010 : 4,2 Mios €
- associé à la mesure : ± 5 Mios €

## 5. La formation

**Types d'actions** : principalement adaptations ergonomiques

**Secteurs** : ameublement/bois, construction, CPNAE, établissements santé, alimentaire

→ contraintes physiques et protocoles avec secteurs

### Montants moyens

Taille entreprise	< 20	20-49	50-199	> 200
Subvention moyenne par entreprise	9.995	14.982	17.093	17.966
Subvention moyenne par travailleur	3.646	2.705	1.336	176,6

## 5. La formation

### Points d'attention

- Préserver
  - ✓ l'expertise du Fonds
  - ✓ l'approche sectorielle
  - ✓ l'implication des interlocuteurs sociaux (cf. CNT)
- A inscrire dans politique globale wallonne de maintien dans l'emploi des travailleurs âgés
- Réceptacle : FOREM (décision GW 12/2013)



Merci pour votre attention !

[www.cesw.be](http://www.cesw.be)